



MAIRIE DE MORNANT

BP6
69440 MORNANT
Tel: 04.78.44.00.46
Fax: 04.78.44.91.70

FICHE D'INSCRIPTION

Restaurant d'Enfants Municipal
et / ou accueil périscolaire

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe 2016-2017 :

Représentant 1

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :

Représentant 2

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :

Situation familiale

Marié Célibataire Union libre Séparé Divorcé PACSé

Régime allocataire

Caisse : N° :

Assurance individuelle accident

Assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tel :
Allergies : Avec PAI sans PAI
Régime alimentaire :
Autres contre indications :
L'enfant est à jour de ses vaccinations :
* DTPolio OUI NON
* Autre(s) vaccin(s) ou contre-indication :

Personnes autorisées à prendre l'enfant (autre que les représentants ci-dessus)

Nom : Prénom : qualité : tel : port :
Nom : Prénom : qualité : tel : port :

J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé OUI NON

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire et restauration (disponibles sur le site www.ville-mornant.fr)

Fait le / / A Signature(s)

Rentrée scolaire 2016

Ecoles maternelle et élémentaire du Petit Prince

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'année scolaire qui se termine fut riche en événements pour nos enfants qui ont bénéficié des nombreuses animations proposées par les services du périscolaire et du restaurant d'enfants municipal (REMM) : projets intergénérationnels avec la maison de retraite, initiation aux gestes de premiers secours avec le CESU 69, repas à thèmes préparés par le REMM,... Grâce à l'implication des associations mornantaises, nous avons également pu proposer des ateliers de qualité axés sur la culture et le sport qui ont permis à nos enfants de découvrir encore de nouvelles activités.

Pour l'équipe municipale, l'éducation est une priorité fondamentale pour permettre la réussite de nos enfants. Dans cette optique, et comme nous nous y étions engagés, quatre classes de l'école élémentaire (2 classes de CP et 2 classes de CM2) seront équipées cet été de **Tableaux Blancs Interactifs**. En 2018, toutes les classes de l'élémentaire seront équipées de cette technologie. De plus, les travaux du **pôle enfance** (réhabilitation des locaux de l'ancienne caserne SDIS) vont démarrer dans les semaines à venir. Cet espace permettra à la rentrée de septembre 2017 de disposer d'un équipement public en adéquation avec les attentes des familles, des enfants, des acteurs éducatifs et des associations.

Enfin puisqu'il est temps de se préparer pour l'année prochaine, vous trouverez ci-joint le dossier unique relatif à l'inscription ou à la réinscription de votre (vos) enfant(s) au Restaurant d'Enfants Municipal et/ou au service périscolaire.

Nous vous souhaitons à tous une belle fin d'année scolaire et un bel été à Mornant...ou ailleurs.
Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de notre considération distinguée.



Renaud PFEFFER,
Maire de Mornant



Véronique MERLE,
Adjointe déléguée
aux affaires scolaires,
au périscolaire
et à la citoyenneté,



Pièces à compléter et/ou fournir au dossier d'inscription

Date de retour = vendredi 1^{er} juillet 2016


Pour toute inscription :

Fiche d'inscription	<i>1 document par enfant. Les éléments sont pré-imprimés pour les enfants déjà inscrits en 2015-2016. Merci de noter les modifications si nécessaire.</i>
Fiches semainier	<i>1 document pour le Restaurant d'Enfants Municipal 1 document pour le périscolaire</i>

Pour les Mornantais :

SI vous êtes allocataire CAF	<i>Une copie de l'attestation de droits CAF (récente) mentionnant votre quotient, votre numéro d'allocataire et vos prestations (quels que soient vos revenus).</i>
SI vous dépendez d'un régime spécifique qui vous verse des prestations	<i>Document attestant de votre affiliation à votre caisse et les prestations perçues + avis d'imposition année 2015 sur revenus 2014.</i>
SI vous ne percevez aucune prestation	<i>Avis d'imposition année 2015 sur revenus 2014.</i>

Pour les nouvelles familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique ¹:

 Les familles déjà utilisatrices de cette option en 2015-2016, n'ont pas besoin de renouveler la demande et l'autorisation de prélèvement.

Mandat de prélèvement SEPA	<i>1 document par famille.</i>
Relevé d'identité bancaire ou postal	<i>A joindre au dossier</i>

¹ Tous les autres moyens de paiement restent valables : chèque, CESU (périscolaire uniquement) et espèces.

Projet Educatif Territorial

Le Projet éducatif territorial formalise l'articulation des temps scolaires et périscolaires afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les orientations générales du projet éducatif de Mornant :

- ✓ assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la
- ✓ journée d'un enfant,
- ✓ favoriser le développement harmonieux de l'enfant.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ favoriser la citoyenneté,
- ✓ développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives,
- ✓ initier au développement durable et à l'écocitoyenneté.

En plus du Temps Libre Animé et des études dirigées, des associations et services municipaux interviendront certains jours pour proposer des ateliers de découvertes.

Le projet éducatif détaillé et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-mornant.fr

Système tarifaire

Restaurant d'Enfants Municipal

Tarifs à l'euro près

Tranches	QF CAF	Prix famille	Montant à la charge de la commune
Minimum	550	1.38 €	12.41€
Intermédiaire	1000	4.34 €	9.45€
Maximum	1400	4.91 €	8.88€
Non-mornantais	-	5.94 €	7.85€
Repas exceptionnel du mercredi midi	-	7.00€	

Accueil périscolaire (régulier)

Tarifs à l'euro près
pour une unité périscolaire,
mercredi inclus

Tranches	QF CAF	Prix famille	Montant à la charge de la commune
Minimum	550	0.50 €	3.44€
Intermédiaire	1000	1.62€	2.32€
Maximum	1400	1.85 €	2.09€

Accueil périscolaire (occasionnel)

Tarifs à l'euro près

	Accueil occasionnel (à la séance)	Montant à la charge de la commune
Matin	2.19 €	1.75€
Soir	4.94 €	3.93€

Retrouvez le simulateur de tarifs sur le site www.ville-mornant.fr

Contacts

En cas de modification de planning, de retard, d'absence ou de questions...

Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant (midi avec repas)

Agent administratif scolaire : Agnès SERVOUZE

04 78 44 05 71 - remm@ville-mornant.fr

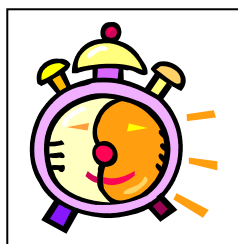
Site périscolaire le Petit Prince maternelle (matin, midi sans repas et soir)

Responsable du site : Audrey DUMONT

06 32 63 52 86 - zibular@ville-mornant.fr



Présentation des accueils : Périscolaire et Restaurant d'Enfants Municipal Site maternel du Petit Prince



MATIN

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

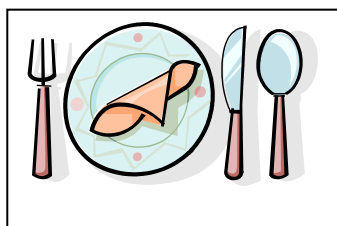
Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30 **[tarif 1 unité]**.

Des agents d'animation proposent un accueil adapté aux besoins et envies des enfants :

- BCD = temps calme, lecture, révision...
- Salle périscolaire = jeux de société,...
- Salle polyvalente = jeux libres, dessins, détente...
- Cour de l'école = jeux de plein air

Compte tenu des effectifs, l'accueil de tous les enfants (écoles publiques et privée) se fera sur le site de l'école élémentaire du Petit Prince. Un trajet à pied est organisé par l'équipe d'animation jusqu'aux autres groupes scolaires.

Le départ pour l'école maternelle se fera à 8h10.



PAUSE MERIDIENNE

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour les enfants non inscrits au restaurant scolaire

Les enfants qui ne mangent pas au restaurant ont la possibilité d'avoir un départ différé après la classe. Ils sont accueillis au périscolaire en Temps Libre Animé.

- départ de 11h45 à 12h15 : départ échelonné possible jusqu'à 12h15 **[gratuit]**

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire

En journée complète, l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation à la fin de la classe. Pour les maternelles, l'appel nominatif est réalisé dans la classe.

- Les activités

Les enfants sont principalement accueillis en « Temps Libre Animé ». Ce temps, basé sur les envies et besoins des enfants, est encadré par le service périscolaire : bricolage, jeux de cour, discussions, jeux spontanés...

Concernant, les Petites et Moyennes Sections de maternelles, après un temps calme (musique, lecture d'histoires...), les enfants iront faire la sieste aux alentours de 13h.

- Le repas

Le repas est organisé en deux services successifs à partir de 11h45. Le trajet vers les salles de restauration est assuré par les agents d'animation.

Pendant le repas,

- les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf en cas d'indiscipline répétée),
- ils sont invités à goûter un peu tout ce qui est présenté sans pour autant être forcés,
- les agents d'animation veillent à ce qu'ils mangent suffisamment selon leur appétit,
- une aide attentive est apportée aux plus jeunes,
- les agents de service de restauration et les agents d'animation incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence,
- afin de favoriser l'autonomie des enfants et le bon déroulement du repas, les agents d'animation peuvent proposer des petites tâches aux enfants qui le veulent (service de leur table, distribution de l'eau ou du pain, nettoyage de leur table, ...).



SOIR

- Garderie « non facturée » de 15h45 à 16h15

Sur inscription préalable obligatoire, une garderie « non facturée » est mise en place de 15h45 à 16h15.

Les familles ne peuvent pas récupérer les enfants avant 16h15.

Tout enfant non récupéré après 16h15 sera automatiquement basculé au périscolaire, au tarif en vigueur.

- Temps Libre Animé

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent d'un Temps Libre Animé : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture....

Trois possibilités de départ échelonné :

- « Départ 1 » possible entre 16h15 et 17h00. **[tarif 0.75 unité]**
- « Départ 2 » possible entre 16h15 et 18h00. **[tarif 1.75 unités]**
- « Départ 3 » possible entre 16h15 et 18h30. **[tarif 2.25 unités]**

Pour les enfants inscrits au Temps Libre Animé, en plus des animations proposées par les agents périscolaires, des Ateliers de découverte sont proposés par les associations et les services municipaux de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00.

Les ateliers sont facultatifs (volontariat des enfants), les enfants n'ont pas d'obligation d'engagement dans la durée.

La notion de « temps libre » sera privilégiée, par conséquent, le départ de l'enfant pourra se faire à tout moment.



MERCREDI MIDI

- Sans repas

Le mercredi midi, les enfants seront accueillis en Temps Libre Animé (sans repas). Après un appel réalisé dans les classes, les enfants sont accueillis sur le site de l'école élémentaire.

Deux possibilités de départ échelonné :

- Départ possible entre 11h30 et 12h00. **[gratuit]**
- Départ possible entre 11h30 et 12h30. **[tarif 0.5 unité]**

- Avec repas

Pour les enfants mangeant sur place, les départs auront lieu à 13h00 de l'école élémentaire du Petit Prince. Les repas préparés par un prestataire extérieur ainsi que le temps d'accueil feront l'objet d'une facturation spécifique. **[tarif unique de 7 €]**

Pour une prise en charge de 11h30 jusqu'en fin d'après-midi le mercredi, vous pouvez contacter directement « Enfance en Pays Mornantais » (EPM) qui assure l'accueil extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) : 04.78.44.17.02 – mornant@spl-epm.fr

**Pour tout renseignement complémentaire
vous pouvez contacter le service municipal des affaires scolaires au :
04.78.44.97.83 – scolaire@ville-mornant.fr**



SEMAINIER PERISCOLAIRE

Classes maternelles de la Petite Section à la Grande Section

Nom et prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Il est possible de cumuler l'accueil maternel du matin avec l'accueil du soir dans la limite de 10 heures d'amplitude (ex.7h30/17h30).
- Les enfants de Petite Section (nés en 2013) ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30
Midi sans repas >Temps d'accueil gratuit	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h <input type="checkbox"/> Départ avant 12h30	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15
Soir >Temps d'accueil gratuit	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15		<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15
	<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30		<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30
	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

* Détails des ateliers de découvertes disponibles auprès des responsables de site



SEMAINIER PERISCOLAIRE

Classes maternelles de la Petite Section à la Grande Section

Nom et prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Il est possible de cumuler l'accueil maternel du matin avec l'accueil du soir dans la limite de 10 heures d'amplitude (ex.7h30/17h30).
- Les enfants de Petite Section (nés en 2013) ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Arrivée à partir de 7h30
Midi sans repas >Temps d'accueil gratuit	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h <input type="checkbox"/> Départ avant 12h30	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15
Soir >Temps d'accueil gratuit	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15		<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15	<u>Garderie</u> <input type="checkbox"/> Départ à 16h15
	<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30		<u>Temps Libre Animé/Atelier*</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30	<u>Temps Libre Animé</u> <input type="checkbox"/> Départ avant 17h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h <input type="checkbox"/> Départ avant 18h30
	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<u>Occasionnel</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

* Détails des ateliers de découvertes disponibles auprès des responsables de site



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

De la Petite Section au CM2

Nom et prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi de la semaine précédente sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi de la semaine précédente, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même (sans quoi le service sera facturé)

En journée complète	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Le mercredi ¹	Mercredi
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui				<input type="checkbox"/> Oui	
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/> Oui				<input type="checkbox"/> Oui	

¹ Si repas le mercredi, la famille doit récupérer l'enfant à 13h00 à l'école élémentaire du Petit Prince. Le repas du mercredi fait l'objet d'une tarification spécifique (cf. partie tarifs du dossier d'inscription).



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

De la Petite Section au CM2

Nom et prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Ecole :

Rappel règlement intérieur

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi de la semaine précédente sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi de la semaine précédente, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même (sans quoi le service sera facturé)

En journée complète	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Le mercredi ¹	Mercredi
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui		
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/> Oui				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
L'enfant mange tous les mercredis						
L'enfant mange de manière occasionnelle le mercredi						

¹ Si repas le mercredi, la famille doit récupérer l'enfant à 13h00 à l'école élémentaire du Petit Prince. Le repas du mercredi fait l'objet d'une tarification spécifique (cf. partie tarifs du dossier d'inscription).

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie de Mornant à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Mornant.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 48 ZZZ 610343

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Mairie de Mornant
Adresse : BP 6
Code postal : 69 400
Ville : MORNANT
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>
Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Mornant. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Mornant.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.